



Commission du Développement durable

Procès-verbal de la réunion du 19 juin 2017

Ordre du jour :

1. Présentation de la stratégie transfrontalière de mobilité entre le Luxembourg et la Belgique
2. 6982 Projet de loi sur les marchés publics
- Rapporteur : Madame Josée Lorsché
- Continuation des travaux

*

Présents : M. Yves Cruchten, M. Georges Engel, M. Aly Kaes, M. Henri Kox, Mme Josée Lorsché, M. Roger Negri, M. Marco Schank

Mme Anne Brasseur, remplaçant M. Gusty Graas
Mme Joëlle Elvinger, remplaçant M. Gilles Baum
M. Gilles Roth, remplaçant M. Marc Lies

M. François Bausch, Ministre du Développement durable et des Infrastructures

M. Tom Juttel, M. Claude Pauly, Mme Véronique Wiot, du Ministère du Développement durable et des Infrastructures

Mme Rachel Moris, de l'Administration parlementaire

Excusés : M. Gilles Baum, M. Gusty Graas, M. Max Hahn

*

Présidence : Mme Josée Lorsché, Présidente de la Commission

*

1. Présentation de la stratégie transfrontalière de mobilité entre le Luxembourg et la Belgique

Monsieur le Ministre du Développement durable et des Infrastructures présente la stratégie transfrontalière de mobilité entre le Luxembourg et la Belgique, en précisant que cette stratégie est le fruit de négociations avec son homologue belge. Il informe que cette stratégie permettra d'apporter des améliorations pour les voyageurs de train entre le Luxembourg et la

Belgique. Ainsi, par exemple, dès décembre 2017, le prix des abonnements mensuels entre les villes frontalières belges et Luxembourg-Ville baisseront de 13,50 euros. Parallèlement, les « Park&Ride » du côté belge deviendront gratuits. En outre, la capacité du « Park&Ride » de Stockem augmentera sensiblement et de nouveaux parkings seront mis en service à moyen terme. Monsieur le Ministre dit espérer que ces mesures permettront de désengorger le trafic et la situation des parkings dans les communes frontalières de Kleinbettingen et de Steinfort. Pour les détails exhaustifs de sa présentation, il est prié de se reporter au document repris en annexe du présent procès-verbal.

Suite à cette présentation, il est procédé à un échange de vues dont il y a lieu de retenir ce qui suit :

- Monsieur le Ministre fait savoir qu'il a chargé les responsables de l'Administration des ponts et chaussées d'étudier la faisabilité de prolonger la ligne du tram jusqu'à Mamer. Par ailleurs, un pôle d'échanges et un « Park&Ride » seraient également construits sur le territoire de la commune de Mamer dans les prochaines années.
- Suite à une question afférente, Monsieur le Ministre fait savoir que la mise à 2x3 voies de l'autoroute A6 entre Luxembourg-Ville et Arlon n'est pas à l'ordre du jour, étant donné qu'il estime que cette extension n'améliorerait pas la situation et ne ferait que déplacer les embouteillages aux portes de la capitale.
- Il n'est, à l'heure actuelle, pas prévu de mettre en place, une fois par heure, une ligne ferroviaire directe entre Liège et Gouvy. Cette ligne n'est en effet pas considérée comme prioritaire par les responsables belges.
- Monsieur le Ministre fait savoir que, lors du Conseil « Transports, télécommunications et énergie » qui s'est tenu les 8 et 9 juin 2017, la délégation luxembourgeoise a invité les États membres et la Commission européenne à accélérer le déploiement, sur le réseau ferroviaire européen, du système de sécurité ETCS, estimant que ce système améliorerait considérablement la sécurité des services ferroviaires et soutiendrait l'interopérabilité du système ferroviaire européen. La Commission européenne y a annoncé qu'elle élaborait actuellement un plan d'action relatif au déploiement. Dans ce contexte, un membre de la Commission du Développement durable exprime son inquiétude face au risque de voir certains trains de fret étrangers, empruntant le corridor « mer du Nord-Méditerranée » et n'étant pas équipés du système ETCS, contourner le Luxembourg et, partant, ne plus utiliser la plateforme exploitée par CFL-Multimodal à Bettembourg. Suite à cette remarque, Monsieur le Ministre déclare ne pas être inquiet pour l'avenir de la plateforme, eu égard à son dynamisme et à son potentiel.
- Il est nécessaire d'instaurer une meilleure connexion ferroviaire entre Luxembourg et Bruxelles. Alors qu'actuellement de nombreux chantiers sont en cours sur le réseau belge, Monsieur le Ministre informe du fait que les voyageurs devraient gagner 21 minutes sur le temps de trajet d'ici 2022. Il serait également important, de l'avis d'un membre de la Commission, de mettre en place quelques trains quotidiens directs entre les deux capitales européennes.

2. 6982 Projet de loi sur les marchés publics

Les membres de la Commission procèdent, avec Monsieur le Ministre, à un bref échange de vues dont il y a lieu de retenir ce qui suit :

- L'article 28 du projet de loi offre la possibilité aux pouvoirs adjudicateurs de décider de ne pas attribuer un marché public au soumissionnaire ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse lorsqu'il est établi que cette offre ne respecte pas les obligations applicables dans les domaines du droit environnemental, social et du travail. Suite aux explications afférentes de Monsieur le Ministre, il est décidé de laisser le texte inchangé et donc de ne pas instaurer d'obligation de ne pas attribuer le marché public audit soumissionnaire, ceci pour des raisons de flexibilité.
- À la demande de la Commission, le Ministère requerra l'avis de la Chambre d'Agriculture à propos de l'article 36 et plus précisément à propos des exigences en matière de label.
- Il est décidé de maintenir l'article 49 inchangé et de ne pas intégrer la notion de « syndicat intercommunal » dans les dispositions de cet article. Il est en effet jugé préférable de ne pas étendre la clause préférentielle aux syndicats intercommunaux, alors que cela pourrait être considéré comme contraire aux principes d'égalité de traitement et de non-discrimination visés à l'article 12, paragraphe 1^{er} du projet de loi.
- L'article 50 restera également inchangé et les délais inscrits au paragraphe 2 ne seront pas portés à respectivement 15 et 47 jours.
- Les responsables gouvernementaux informent en outre du fait qu'un guide de bonnes pratiques sera publié afin d'aider les pouvoirs adjudicateurs à appliquer la future loi dans les meilleures conditions.

Afin de ne pas retarder la rédaction de la lettre d'amendements, qui devra impérieusement être transmise au Conseil d'État dans les plus brefs délais, les membres de la Commission décident ensuite de ne pas procéder à l'examen des articles 62 à 173 du projet de loi et de simplement répercuter les décisions prises lors des réunions des 1^{er} et 15 juin 2017 aux articles subséquents.

Luxembourg, le 28 juin 2017

La secrétaire,
Rachel Moris

La Présidente,
Josée Lorsché



Présentation de la stratégie transfrontalière de mobilité entre le Luxembourg et la Belgique

Réunion de la Commission du Développement durable
du 19 Juin 2017



- **2 commanditaires**, le Ministère du Développement durable et des Infrastructures (MDDI) luxembourgeois et le Service public de Wallonie (SPW)
- Le **lead** a été assuré par le Département des transports du Ministère du Développement durable et des Infrastructures (MDDI)
- Le **financement** de l'étude (100.000 €) a été assurée à part égale par les 2 commanditaires.
- La réunion de lancement a eu lieu le 24 janvier 2014
- Finalisation du dossier au niveau technique en juin 2015
- Le dossier a été validé politiquement du côté luxembourgeois en juin 2015 et du côté wallon par courrier du 4 décembre 2015.

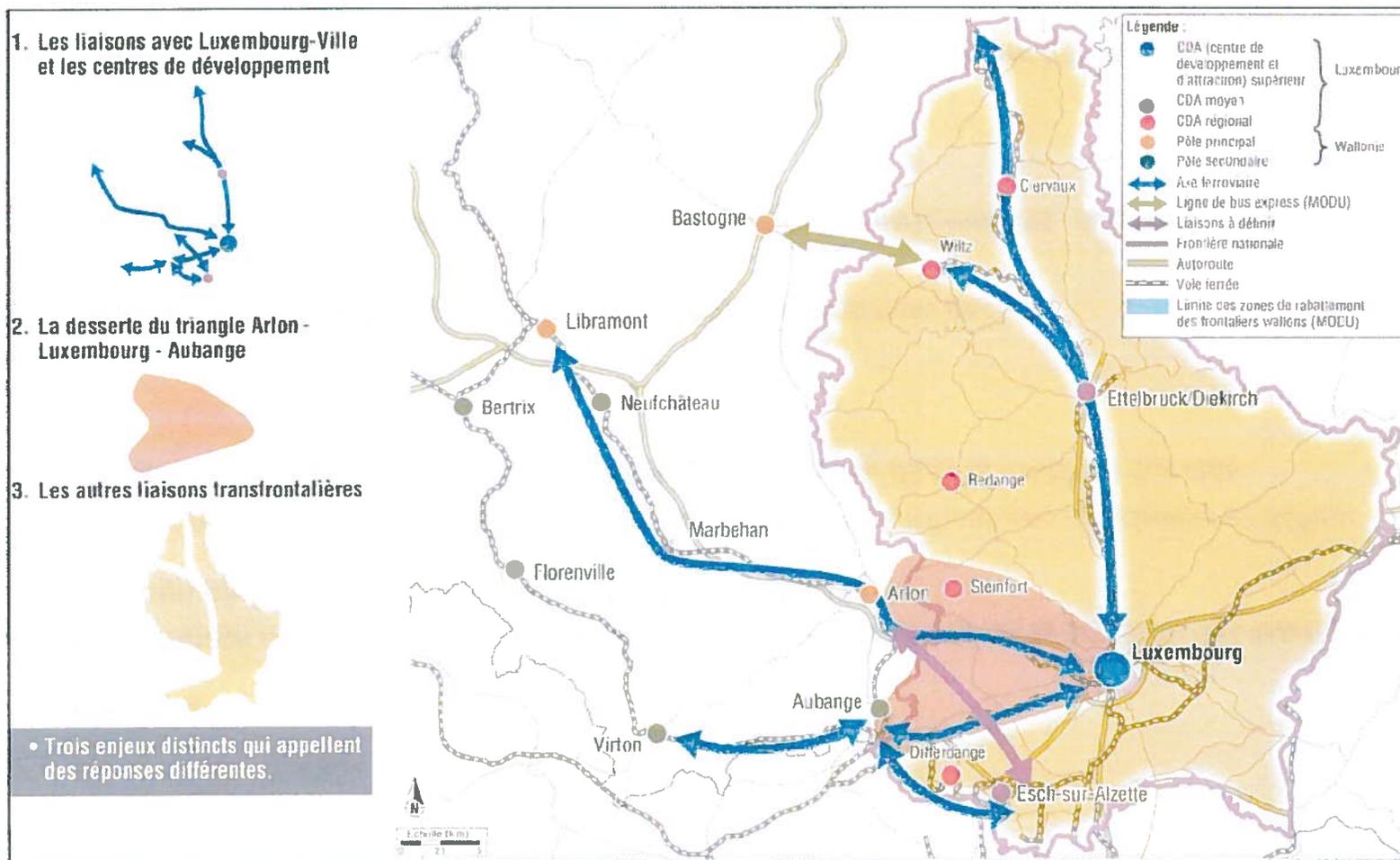


Les objectifs:

- amélioration de la mobilité transfrontalière et le renforcement de la position des transports en commun dans la part des mouvements transfrontaliers
- coordonner les orientations définies dans le cadre des planifications nationales et définir ensemble avec le pays respectif une stratégie commune dans la mobilité durable

La mission du SMOT Luxembourg – Wallonie se décompose en trois phases :

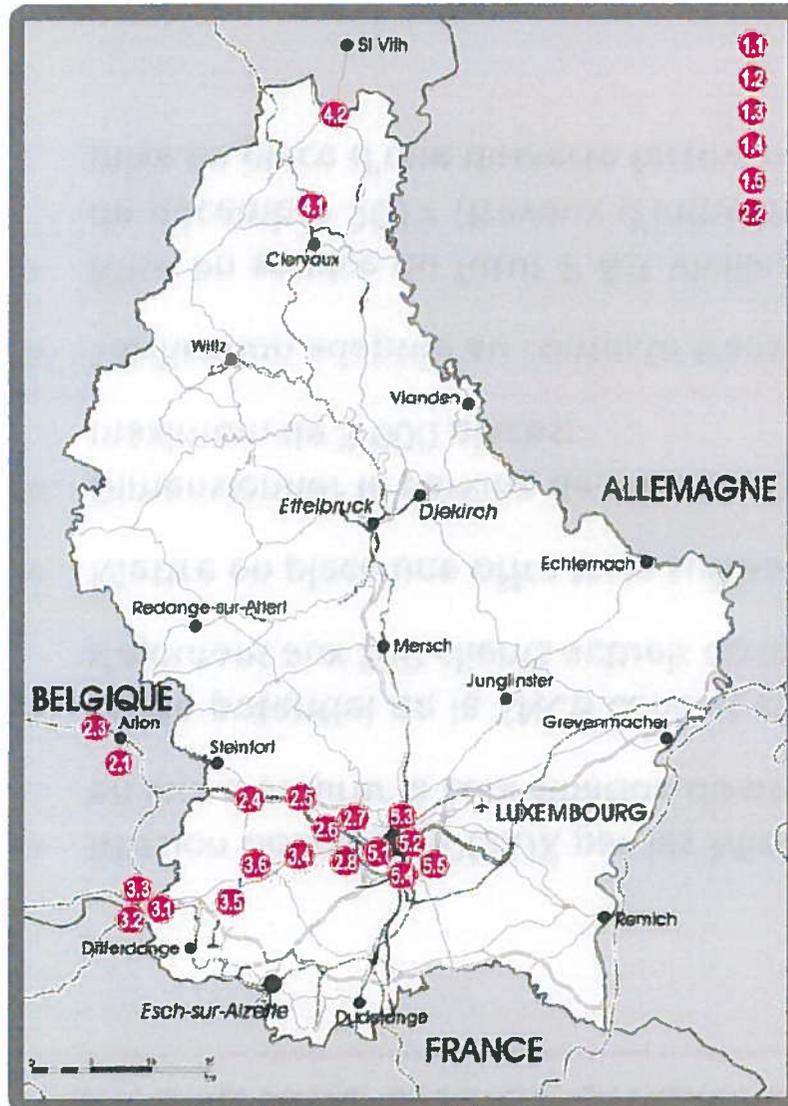
- **Phase 1:** l'inventaire des études existantes dans le domaine de la mobilité, diagnostic socio-économique, analyse des mobilités transfrontalières,
- **Phase 2:** la définition d'un schéma stratégique pour la mobilité transfrontalière,
- **Phase 3:** l'élaboration d'un catalogue de mesures, avec une hiérarchisation des mesures.



SMOT – Les projets et mesures retenus



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG



Groupe 1. ACTIONS TRANSVERSALES

- 11 Amélioration de l'attractivité territoriale transfrontalière
- 12 Parking de couvertures sur les parkings de grandes surfaces
- 13 Information multilingue
- 14 Pistes cyclables / vélotourisme
- 15 Intermodalité vélo-train: stationnement et service

Groupe 2. CORRIDOR LIBRAMONT-ARLON-LUXEMBOURG

- 21 Ligne express de bus transfrontalière reliant directement Arlon aux pôles d'attraction du Luxembourg
- 22 Coordination des lignes TEC RGR sur le territoire du Grand-Duché de Luxembourg
- 23 P&R Stockem
- 24 P&R Wirlthal
- 25 P&R Mamer
- 26 Modernisation de la ligne ferroviaire Luxembourg-Kirchbailingen - Arlon - Heimer (projet PST 2.3)
- 27 Priorisation des bus sur la N5
- 28 A6 Sécurisation / Optimisation de la Croix de Cosange et de l'échangeur Hollenfertrück (projet PST 4.3)

Groupe 3. CORRIDOR VIRTION - ATHUS - RODANGE - LUXEMBOURG

- 31 P&R Rodange
- 32 Intermodalité train-vélo / plus de actions pour le P&R Rodange
- 33 Amélioration de l'accessibilité au P&R Rodange
- 34 Priorisation des bus sur la N5
- 35 Contournement de Bascharage (projet PST 5.1)
- 36 Contournement de Cippach (projet PST 5.5)

Groupe 4. CORRIDOR GOUVY - TROISVIERGES - LUXEMBOURG

- 41 Mise à double voie de la ligne du Nord sur le tronçon Clervaux - Platanmühle (projet PST 2.5)
- 42 Ligne de bus entre Si Vih et Troisvierges

Groupe 5. ACTIONS DE LA STRATEGIE MODU AYANT UN IMPACT SUR LES DEPLACEMENTS TRANSFRONTALIERS

- 51 Construction d'un arrêt ferroviaire à Hellenich sur la ligne Luxembourg - Igelbailingen
- 52 Reménagement de la gare centrale de Luxembourg (projet PST 2.4)
- 53 Construction de la gare ferroviaire Kirchberg - Plattenhal
- 54 Construction du pôle d'échange Howald
- 55 Reconfiguration des infrastructures de transports dans le Sud-Ouest de la Ville de Luxembourg



- Mission donnée à IDELUX par les Ministres François Bellot et François Bausch en vue d'assurer la coordination du projet;
- Étude potentiel de la SNCB conclut sur un potentiel de 500 nouveaux clients s'ajoutant aux 360 clients actuels de la gare d'Arlon;
- Mettre en place une offre train suffisante;
- Dimensionner le parking de manière évolutive, adaptée à la demande avec un maximum de 3 000 places;
- Tarification adaptée au contexte transfrontalier;
- Mise en service du futur P & R Viville/Stockem pour le changement d'horaire de décembre 2019 (travaux d'infrastructure ferroviaire et routière à réaliser, mise en place d'une desserte ferroviaire adaptée).



- Un employé peut, sur présentation de son « M-Pass », acheter un abonnement transfrontalier appelé « Flexpass » depuis le 1^{er} octobre 2015 pour le trajet entre la gare belge de départ et la gare de destination au Luxembourg.

L'abonnement « M-Pass » n'est pas en vente libre, mais s'adresse aux entreprises, associations, ou autres personnes morales, qui achètent les abonnements pour le compte de leur personnel.

Carte train mensuelle SNCB et gratuité des parkings auprès des gares



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

- Avec effet au changement d'horaire du 10 décembre 2017, les prix des abonnements seront réduits de 13,50 Euros (déchet des recettes de l'ordre de grandeur de 250 000 Euros par an sera pris en charge par le Luxembourg).
- En contrepartie la SNCB mettra gratuitement à disposition des abonnés de la carte train mensuelle SNCB, les parkings à proximité des gares.
- En principe il s'agit des abonnements et parkings des localités suivantes: Arlon, Aubange, Gouvy, Habay, Halanzy, Libramont, Marbehan, Neufchateau, Stockem, Trois-Ponts, Vielsalm et Virton.
- Le détail reste à clarifier entre la SNCB et les CFL.

Transports transfrontaliers

Liaisons routières entre le Luxembourg et la Belgique



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Le Ministère du Développement durable et des Infrastructures organise et finance les services de bus transfrontaliers suivants :

	Courses aller	Courses retour
4 lignes de bus régulières à partir de la Belgique		
218 Luxembourg – Sélange - Messancy	9	9
330 Mont St. Martin – Aubange – Athus - Pétange/Gare	13	10
537 Ettelbruck - Wiltz - Bastogne	20	20
686 St. Vith – Troisvierges	13	12

3 lignes industrielles

- 815** Colmar/Usines - Beckerich - Arlon
- 822** Colmar/Usines - Bastogne
- 885** Lentzweiler Z.I. - Bastogne

9 lignes scolaires desservant Arlon, Bastogne et St. Vith